

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt.  
Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0
<b>Délibération n° 2020.09.17</b>	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absent : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoir : Non

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA CLECT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand

Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2017-26 du 19 janvier 2017 portant création, entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres, de la Commissions Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que ladite commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant au moins d'un représentant,

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux consécutifs aux élections du 15 mars et 28 juin 2020 entraîne le renouvellement des membres de la CLECT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° CC-2020-86 du 20 juillet 2020,

Vu la demande formulée par la présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 3 août 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De nommer Lucie POLLET délégué titulaire,

Et Muriel JACQUIOT délégué suppléant.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 28/09/2020  
Le Maire, Lucie POLLET

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 02/10/2020 à 20h28  
Référence de l'AR : 051-215100322-20200928-2020\_09\_17-DE  
Affiché le 05/10/2020 - Certifié exécutoire le 05/10/2020